

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE MOUDÉYRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025
DCM 2025 / 035**

Nombre de membres

Date de convocation : 08 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de décembre à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice DESCAMPS Véronique
GENTES Laurent GRAIL Jérôme PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s):

Absents : DALENS Gérard, GIROUD Florence, ROUSSET Cédric

Secrétaire de séance : GRAIL Jérôme

DÉCLASSEMENT DE L'ECOLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un «bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement»,

Considérant que le bien communal sis 8 Impasse des Jardins (parcelle AD74) n'est plus affecté à un service public depuis la fermeture de l'école et que sa désaffection a été prononcée en 1998,

Monsieur le Maire propose le déclassement du bien sis 8 Impasse des Jardins (parcelle AD74) et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** du déclassement de l'immeuble sis 8 Impasse des Jardins du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



AR Prefecture

043-214301442-20251215-2025_035-DE
Reçu le 16/12/2025